

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Novembre 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

16 NOV. 2015

Reçu à la Sous-Préfecture

de PAROISSENNETTE

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – REGLEMENT EAUX ET JARDINS – PAROISSENNETTE
QUARTIERS : LA CHALANETTE, LANS, LES BUISSONS, COCODY, LA FRACHE .

L'an deux mille quinze et le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRESENTS : COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques

ABSENTS : BISIAUX Bernard, DE LIMA Stéphanie, BOURGEOIS Valérie procuration à Lucien GILLY, FREDENUCCHI Sandrine procuration à Charles CAMARA., BURLET Francine procuration à Josiane STUPNICKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLOMB Stéphane

Le Maire fait état de l'historique des 33 ans d'irrigation des hameaux de La Chalanette, Lans, Les Buissons, Cocody et La Frache.

Cette irrigation essentiellement agricole doit également fournir en eau les particuliers par des branchements dits de « jardins ».

Le Maire propose à l'assemblée d'établir le règlement eaux et jardins selon les modalités définies dans le document annexé.

Après l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le règlement annexé à la présente

PRECISE que le dit règlement sera applicable à partir du 1er janvier 2016.

FIXE les tarifs à :

- droit de branchement à 50€
- tarif annuel forfaitaire à 50€

DIT que les titres de recettes seront émis au mois de septembre de chaque année et que les factures seront adressées à chaque utilisateur du périmètre concerné.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Lucien GILLY

